

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 03 JUILLET 2025**

L'AN 2025, le 03 JUILLET, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

**Etaient présents :**

**M. GRZEZICZAK, Président.  
M. LIEZ et Mme MARICOT, Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.  
M. MUZART, Administrateur, à Mme MARICOT.  
M. RAMPELBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK.**

**Excusé : M. DELHAYE, Administrateur.**

**Assistés de : MM. DOURLLEN, Directeur Général, et SIMONNOT, Directeur Général Adjoint.  
Mme MOINAT, Directrice de services.  
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Responsable Communication Institutionnelle.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**SOISSONS – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ACQUISITION DE L'IMMEUBLE  
48BIS AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

Dans le cadre de son partenariat avec l'OPH de l'Aisne, la ville de Soissons a proposé à l'Office la délégation de son Droit de Préemption Urbain pour l'immeuble sis 48bis Avenue du Général De Gaulle, cadastré CS 191.

L'acquisition de cet immeuble permettrait de poursuivre la mise en œuvre d'une mixité sociale sur le quartier de la gare, de lutter contre la vacance et l'obsolescence thermique en produisant de nouveaux logements locatifs sociaux, en cohérence avec les orientations du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du soissonnais.

Le prix de cession mentionné dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) est de 509 000 € hors frais.

Le service des Domaines sollicité sur cette DIA a statué pour une valeur de 211.200 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %. Compte tenu de l'Etat général de ce bien il est proposé une acquisition au prix des Domaines en intégrant la marge de 10% soit 232.320 €.

Au regard de ce qui précède, il est demandé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à signer toute pièce relative à la bonne exécution de ce projet d'acquisition.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

